

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Les-Etats-Unis-et-leur-assistance-juridique-pour-l-Amerique-Latine-et-les-Caraibes>

USA et Amérique Latine

Les Etats-Unis et leur « assistance » juridique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes

- Empire et Résistance - Organismes et ONGs de domination -
Date de mise en ligne : samedi 7 septembre 2019

Description :

Les Etats-Unis et leur « assistance » juridique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes. Au cours des dernières décennies, l'appareil judiciaire en Amérique Latine a été réorganisé à la demande des États-Unis pour se conformer aux « *normes de qualité* » juridique qui garantiront le bon fonctionnement du marché.

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Au cours des dernières décennies, l'appareil judiciaire en Amérique Latine [et en Europe] a été réorganisé à la demande des États-Unis pour se conformer aux « normes de qualité » juridique qui garantiront le bon fonctionnement du marché.

Par Atilio Borón *, Arantxa Tirado *, Tamara Lajtman *, Aníbal García Fernández * et Silvina Romano *

La très suspecte ingérence du ministère de la Justice étasunien dans la méga-cause judiciaire connue sous le nom de **Lava Jato**, qui a permis le renversement de Dilma Rousseff et l'emprisonnement de Lula da Silva au Brésil, a été largement prouvée par les documents récemment publiés par les journalistes de *The Intercept*. Ces documents ne montrent pas seulement que Sergio Moro (juge chargé de l'affaire) a été de connivence avec d'autres juges et représentants de l'appareil judiciaire à des fins politiques, ce qui a empêché Lula de se présenter aux élections présidentielles. Ils montrent également la présence physique au Brésil de membres du personnel du département US de la Justice. Ainsi que les liens de Moro avec le secteur public/privé US (*groupes de réflexion*, cabinets d'avocats et universités) au cours du développement du dossier [1]. Les preuves sont d'une telle ampleur que des membres du Congrès des Etats-Unis ont envoyé une lettre au Ministère de la Justice US pour demander des explications sur son implication dans Lava Jato [2].

La présence des Etats-Unis en matière juridique en Amérique latine ne se résume pas à ce seul cas-là et cela dure depuis très longtemps. Les États-Unis ont joué un rôle fondamental dans les réformes juridiques mises en oeuvre par de nombreux gouvernements d'Amérique Latine et des Caraïbes (ALC), du moins depuis les années 1980. Ce rôle a été conçu dans le cadre d'un ensemble de mesures allant de pair avec les « conditions » requises par le *Fonds monétaire international* (FMI) et la *Banque mondiale* (BM) dans le cadre des politiques d'« [ajustement structurel](#) » et de stabilisation. Les mesures visaient à « *reduire* » l'État, tout en favorisant la croissance incontrôlée des marchés. Les recettes de la réforme visaient apparemment à lutter contre la corruption et l'inefficacité de l'État. Cela a contribué à renforcer l'idée que le Public et l'État étaient inévitablement inefficaces et corrompus et que, pour remédier à cette situation, il fallait imiter le fonctionnement « *plus transparent* » ou efficace du secteur privé. L'appareil judiciaire a été réorganisé à la fois par la pression interne et par cette directive préconisée par le gouvernement des États-Unis de se conformer aux « *normes de qualité* », qui ont ensuite été synthétisées dans le concept de « *gouvernance* » : promouvoir une certaine sécurité juridique propre à garantir le bon fonctionnement du marché.

Au fil des décennies, et en particulier depuis le tournant progressiste dans la région, l'appareil judiciaire (non élu par le vote populaire) [3] est devenu l'un des acteurs clés pour délégitimer les gouvernements, les partis politiques, les fonctionnaires qui ont opté pour une réévaluation du secteur public, de l'intervention de l'État dans l'économie et les projets d'unité et d'intégration latinoaméricaine. Avec l'appui des médias hégémoniques, juges et procureurs s'emploient à installer fermement le récit de la corruption comme principal problème de l'Amérique Latine et Caraïbes (et comme le principal héritage des gouvernements progressistes). Ceci en dépit du fait que les sondages d'opinion conduits dans la région placent les uns derrière les autres, le problème de la corruption bien en-dessous des difficultés économiques, de la pauvreté, de la famine ou du chômage. En même temps, cela se traduit par une augmentation de l'ingérence et de la puissance des tribunaux dans la politique, alimentant le rôle de premier plan de la justice dans la résolution - et, dans de nombreux cas, de l'invention - de conflits politiques, jusqu'à atteindre le point de déclencher une « *guerre judiciaire* » [4] ([Lawfare](#)) qui bat son plein en ce moment.

Paradoxalement, les principales organisations multilatérales dédiées à l'assistance juridique sont deux institutions financières : la **Banque mondiale** et la *Banque Interaméricaine de Développement* (BID), articulées avec les cadres normatif et programmes de l'*Organisation des États américains* (OEA). Comme [Zbigniew Brzezinski](#) l'a lui-même

reconnu, ces organes sont, depuis leur création, « *une extension du gouvernement US* » en plus d'avoir la Maison Blanche comme principale source de financement. Ceci définit une incidence du secteur public privé étasunien, indirectement donc, sur la vie politique et économique de la région AL et C. En effet, la Banque Mondiale, la BID et l'OEA développent des dizaines de projets et des programmes de coopération à long terme dans la région.

Dans la sphère bilatérale, et déjà dans le domaine de l'intervention directe dans les institutions d'autres pays, on relève les actions de l'*Agence américaine pour le développement international* (USAID) et des agences gouvernementales associées (*National Endowment for Democracy* (NED), le *National Democratic Institute* (NDI), l'*International Republican Institute* (IRI), la *Millennium Foundation* (MF)), ainsi que des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG) intimement articulées avec eux et qui exécutent des programmes d'aide juridique (*Checchi and Company*, *ConsultingInc*, *Chemonics*, *Casals & Associates*, etc.). À cela s'ajoutent les ministères de la Justice et du Trésor, par le biais de réglementations et de programmes de coopération bilatérale avec les pays de la région, pour " *renforcer les institutions et cultiver une culture de la transparence et de l'intégrité* ». La *Millennium Challenge Corporation* (agence « indépendante » du gouvernement des États-Unis dédiée à l'aide étrangère) [5] demande aux pays de respecter un seuil de « *contrôle de la corruption* » pour débloquer des fonds, et les programmes du Département du Trésor comprennent des sanctions, des listes et des confiscations d'avoirs en coopération avec la police dans le cas où la corruption ne serait pas contrôlée conformément aux normes proposées par les États-Unis [6]

L'objectif de l'assistance judiciaire est censé « *améliorer la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme* ». USAID est l'exemple le plus concret de ces objectifs. En 2012, il a créé le « *Centre d'excellence en démocratie, droits de l'homme et gouvernance* »

pour développer la coopération technique et fournir une assistance aux missions que les Etats-Unis ont sur le terrain. Le Centre a une division « *Gouvernance et Etat de droit* » dont le but est « *d'améliorer la responsabilité, la transparence et la réactivité des institutions* » en promouvant « *des cadres juridiques et réglementaires améliorant l'ordre et la sécurité, légitimité, freins et contrepoids, égalité d'application et de respect de la loi* ». [7] L'intervention de cette division se fait par l'intermédiaire d'experts internes qui forment les dirigeants et les universitaires qui les aident dans leurs programmes de formation et dans les « *bonnes pratiques* » fournies aux gouvernements et à la société civile.

Il existe au moins 12 programmes au niveau régional, rassemblant l'USAID, le département d'État, le ministère de la Justice et le département du Trésor.

Les principaux effets de l'assistance juridique « offerte » par le gouvernement des États-Unis et qui devraient être sujets à discussion dans la sphère de l'opinion publique sont :

L'assistance US implique, entre autres, d'adopter une façon de penser et de faire les relations économiques, politiques, sociales et culturelles fortement accompagnées de l'activisme des tribunaux (judiciarisation de la vie, en particulier de la politique) ; modèle qui, peut-être, n'est pas le plus approprié ou désiré par et pour d'autres sociétés. Il faut se rappeler que, de loin, les États-Unis sont le pays où le taux de contentieux est le plus élevé au monde, et ce qui peut être approprié ou correct dans ce contexte social, n'est probablement pas le cas dans d'autres sociétés. [8]

Une relation de dépendance est générée, car une assistance de plus en plus importante est nécessaire pour que les transformations implémentées persistent. En cas de coupure ou d'absence d'assistance, il est peu probable que le processus d'institutionnalisation de certaines directives se poursuive.

En règle générale, l'assistance à l'appareil judiciaire implique une ingérence dans les affaires souveraines d'autres États, ce qui peut avoir une incidence sur la vie quotidienne des citoyens et ne doit généralement pas être discuté

avec l'opinion publique. Les modèles et outils juridiques qui peuvent relativement bien fonctionner dans certains espaces, ne fonctionnent pas nécessairement de la même manière dans d'autres espaces et sociétés.

Une autre critique émerge de ce qui précède : la standardisation de l'appareil judiciaire n'entraîne pas toujours une amélioration de la qualité de la justice dans les différents pays. La mise en oeuvre de ces programmes et projets manque généralement de méthodes d'inspection publique et de méthodes d'évaluation fiables ou sérieuses en général. L'affaire du procès contre l'ancien président Lula da Silva, dans lequel les règles les plus élémentaires de la « *procédure régulière* » ont été violées, avait pour acteurs principaux un juge et un procureur qui participaient fréquemment aux cours de « *bonne pratique* » organisés par le gouvernement US. Cela devrait être une leçon suffisante pour comprendre - et nous alerter - des véritables intentions de ces politiques de « *lutte contre la corruption* » et de « *transparence des institutions républicaines* » proposées en permanence par Washington.

Atilio Borón *, **Arantxa Tirado** , **Tamara Lajtman *** , **Aníbal García Fernández *** et **Silvina Romano ***

* **Atilio Borón.** (Argentine) 1 élément .Docteur en sciences politiques de l'Université Harvard (Cambridge, Usa), titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de la Faculté Latinoaméricaine de Sciences Sociales (Santiago, Chili) et d'un Diplôme en Sociologie de l'Université Catholique d'Argentine (Buenos Aires, Argentine), il est actuellement professeur titulaire chercheur principal au Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CONICET) et à l'Université de Buenos Aires (Argentine), il est directeur du Programme Latinoaméricain de formation à distance en Sciences Sociales, il a été secrétaire exécutif du Conseil Latinoaméricain des Sciences Sociales de 1997 à 2006. Il a publié plusieurs articles et ouvrages.* **Arantxa Shot.** (Espagne). 59 articles. Docteur en Relations internationales et intégration européenne (UAB), docteur en relations internationales et intégration européenne de l'Université autonome de Barcelone (UAB) et docteur en études latino-américaines de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM). Elle est également titulaire d'une maîtrise en études latino-américaines de l'UNAM et d'un baccalauréat en sciences politiques et administration (parcours des relations internationales) de l'UAB. Certains de ses sujets de recherche sont la politique étrangère du Venezuela, du Mexique et de Cuba ; Intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes ; relations entre les États-Unis et l'Amérique latine et les Caraïbes ; et la géopolitisation des relations internationales. Elle est co-auteur du livre « *La classe ouvrière ne va pas au paradis* ». Chronique d'une disparition forcée, écrite avec Ricardo Romero Laullón « Nega » et publiée par Akal Editions en 2016.* **Tamara Lajtman.** (Brésil), 39 publications. Mg en études latinoaméricaines de l'UNAM. Maîtrise en études latinoaméricaines à l'UNAM et licence en sciences sociales de l'Université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ). Elle est actuellement titulaire d'un doctorat en Sciences Sociales de l'Université de Buenos Aires (UBA) et est membre du CONICET. Chercheuse en formation à l'Institut d'études d'Amérique Latine et des Caraïbes (IEALC-UBA), elle fait partie du GT-CLACSO « Géopolitique, intégration régionale et système mondial » et chercheuse invitée au CIS (Centre de recherche sociale, Vice-présidence) de l'État plurinational de Bolivie). Ses principales études portent sur les politiques de défense et de sécurité des États-Unis à l'égard de l'Amérique Latine, la militarisation et la criminalisation de la contestation sociale en Amérique Latine. Ces dernières années, il s'est concentré sur les cas du Paraguay, du Pérou et de la Bolivie.* **Aníbal García Fernández.** (Mexique). 59 articles Master en Etudes Latinoaméricaines de l'UNAM, Maîtrise et études supérieures en études latinoaméricaines de l'UNAM. Ses principales études portent sur la guerre froide interaméricaine, les politiques de développement et les relations entre les États-Unis, l'Amérique Latine et les Caraïbes. Il poursuit actuellement un doctorat en études latinoaméricaines à l'UNAM.* **Silvina Romano** (Argentine). 132 publications. Dr. en Sciences Politiques (UNC). Chercheur au CONICET de l'Institut d'études d'Amérique Latine et des Caraïbes de l'Université de Buenos Aires (IEALC-UBA). Elle est post-doctorant pour le Centre de recherche sur l'Amérique Latine et les Caraïbes de l'UNAM et pour le Centre de recherche et d'études sur la culture et la société au CONICET. Doctorat en sciences politiques du Centre d'études avancées de l'Université nationale de Córdoba (UNC), Argentine. Diplômé en histoire et en communication sociale de l'UNC. Au cours des dernières années, il a étudié les sujets suivants : les relations entre les États-Unis et l'Amérique latine pendant la guerre froide et aujourd'hui ; critique de l'aide au développement ; intégration, sous-développement et dépendance en Amérique latine ; la démocratie et la sécurité aux États-Unis. Il est membre du conseil exécutif du CELAG et coordonne l'unité d'analyse États-Unis et Amérique Latine.

CELAG. 29 août 2019 Traduit de l'espagnol pour [El Correo de la Diaspora](#) par : Estelle et Carlos Debiasi [EI](#)

[Correo de la Diaspora](#). Paris, le 7 septembre 2019[[Contrat Creative Commons](#)]

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une oeuvre de www.elcorreo.eu.org.

[1] [Des agents US au Brésil étaient actifs dans la Lave Jato](#) [en anglais]. Par André Barrocal, [Carta Capital](#) (en portugais). Fil Brésilien, 16 juin 2019

[2] [Ils demandent au département de la justice américain de clarifier leur rôle dans Lava Jato au Brésil](#) [en esp]. AFP, 21/08/2019

[3] [Considérations sur l'élection des juges par un vote populaire](#) [en esp]. Le cas de la Bolivie constitue une exception. En vertu de la Constitution politique de l'État Plurinational, les principaux juges au niveau national seront élus par un vote populaire.

[4] [Résumé de SciencePo](#) : L'inflation contemporaine des usages du terme de « *lawfare* » dans la littérature en relations internationales a contribué à diluer son sens et à créer la confusion autour de sa signification. Une mise en perspective historique sur les conditions de formation de ce concept de « *droit comme arme de guerre* » permet de saisir les phénomènes politiques, juridiques et stratégiques auxquels il se réfère... ([Lire la suite](#))

[5] [Millennium Challenge Corporation](#)

[6] « [Lutte contre la corruption en Amérique latine : considérations du Congrès](#) » (en anglais). Service de recherche du Congrès USA, 21 mai 2019

[7] [USAID : Division descriptions](#) . November 04, 2016

[8] « [Taux de litige comparatif](#) » J. Mark Ramseyer et Eric B. Rasmusen. Document de discussion [en anglais] n ° 681 11/2010 *Harvard Law School Cambridge, MA 02138*